

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 18 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit.

Présents : Mmes BRANDSTAETTER, CHEVALLIER, PAULINO, PIACENTINO et THOMAS
M. FATIS, FEAUVEAU, GROSBOIS, TIMOTEO, MIRON

Absents Excusés :

Yann HENRIOL pouvoir à Patrick MAILLARD

Gwenaël COUÏC pouvoir à Stéphane FATIS

Jorge ROSA pouvoir à Ilda THOMAS

Delphine TRABAC

Secrétaire de séance : Sylvia CHEVALLIER

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant la loi n°2000-614 du 05/07/2000 relative à l'accueil et à l'habitat ainsi que le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage qui imposent aux communes de plus de 5000 habitants la réalisation ou le financement d'emplacements sur leur territoire.

Considérant la nécessité de respect des obligations de Marne et Gondoire au regard du schéma départemental pour les aires d'accueil attendues depuis 2013 à savoir :

-à Bussy Saint Georges pour 40 places

-à Montévrain pour 30 places

Considérant que l'Etat a identifié un terrain susceptible d'accueillir une aire d'accueil de 70 places à Jossigny, en lieu et place de celles de Bussy-Saint-Georges et Montévrain

Considérant que dans le PLU de Jossigny, les parcelles ZM 61.29.30 se situent en zone A. Dans son article A-2 : le PLU précise la limitation de certains usages et affectations des sols, constructions et activités soumis à **des conditions particulières** :

*Les constructions et installations **à condition qu'elles soient nécessaires** aux équipements d'intérêt collectif et services publics **exclusivement liés aux voiries et réseaux divers.**

Considérant qu'en l'état, la réalisation d'une aire d'accueil pour les Gens Du Voyage n'est pas possible sans l'évolution nécessaire du PLU de Jossigny ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, s'oppose à la création d'une aire d'accueil des Gens Du Voyage sur son territoire.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21heures ;